



Mairie de MONTAGNY-LES-LANCHES

1 place de la Mairie
74600 MONTAGNY-LES-LANCHES
Tél. 04.50.46.71.27 – fax. 04.50.46.68.89
Email : mairie@montagny-les-lanches.fr
Web : montagny-les-lanches.fr – rubrique « école »

INFOS PARENTS (*à conserver*)

Restauration Scolaire et Accueil Péri-scolaire ☎ 04.50.46.74.10

- ✓ 1 mode de facturation : **factures** émises à chaque fin de mois
(**disponibles sur le module « parents » de l'application 3D Ouest à partir du 5 de chaque mois, prélèvement automatique de préférence, ou paiement en ligne ou envoyées par courrier si pas de connexion internet**)
- ✓ 1 mode d'inscription :
 - à la semaine pour le restaurant scolaire et pour l'accueil péri-scolaire (garderie)

TARIFS 2023-2024 - ATTENTION

POUR CONNAITRE LE TARIF DES REPAS QUE VOUS ALLEZ REGLER, IL EST IMPERATIF DE NOUS FOURNIR LE DOCUMENT SUIVANT : **NOTIFICATION CAF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL A COMPTER DE JANVIER 2023.**

Ce document, réactualisé par la C.A.F. chaque année, devra nous être fourni chaque mois de janvier.

SINON, AFIN DE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, MERCI DE NOUS FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

Dernier Avis d'imposition + 3 derniers bulletins de salaire

Justificatifs de revenus perçus en Suisse (ou à l'étranger)

Notification des droits aux prestations familiales (y compris les allocations perçues en Suisse)

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL :

1/ calcul des revenus mensuels (Re)

$$\text{Re} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{montant mensuel des prestations familiales}}{12}$$

2/ calcul du nombre de parts (P)

Composition de la famille	Nombre de parts (P)
Couple ou personne isolée	2
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2,5
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	3
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	4
Par enfant supplémentaire	0,5

3/ calcul du quotient familial (QF)

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenus mensuels (Re)}}{\text{Nombre de parts (P)}}$$

GRILLE DES TARIFS 2023/2024 – restaurant scolaire

Quotient familial	Prix du repas
Inférieur ou égal à 569	3.47 €
Entre 570 et 859	4.46 €
Entre 860 et 1150	4.90 €
Supérieur ou égal à 1151	5.58 €

A DEFAUT DE PRESENTATION DE CE(S) DOCUMENT(S), le tarif LE PLUS ELEVE sera appliqué

GRILLE DES TARIFS 2023/2024 – accueil péri-scolaire

Toute heure commencée à la garderie péri-scolaire Matin / Soir sera due.

- Garderie matin de 07h45 à 08h30 1,50 €
- Garderie soir de 16h30 à 17h30 1,70 €
- de 17h30 à 18h30 1,70 €